



**N° CIAS 03.03.2026**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 20

Présents : 5

Votants : 5

**Date de la convocation : 06.03.2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais, dûment convoqué par le président du CIAS - Monsieur Alain ZABULON, s'est réuni en session, à la salle de réunion du CIAS à 16h30.

**PRESENTS (06) :**

- **ÉLUS :** Le Président du CIAS : Alain ZABULON ; **CREON :** Josette BERNARD ; **BARON :** Sophie RENAUD ;  
- **NOMMÉS Société Civile :** Isabelle AUVRAY ; **SOCIETE CIVILE :** Nicole MARTIN ; **La Cabane à Projets :** Jocelyne SERRE

**EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR (00) :**

**EXCUSÉS (15) :** **SOCIETE CIVILE :** Chantal HABATJOU ; **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Maryvonne LAFON ; **CURSAN :** Frédéric PAUL ; **LE POUT :** Ramona CHETRIT ; **LOUPES :** Agnès TEYCHENEY ; **SAINT-LEON :** Nadine DUBOS ; **VILLENAVE DE RIONS :** Joelle RIVAULT **Mission Locales des deux Rives :** Jean-Michel BIREM ; **UTLC :** Dominique GILBERT ; **CIDFF :** Marie Françoise RAYBAUD ; **LA SAUVE :** Floriane DUVIGNAC ; **SADIRAC :** Estelle METIVIER ; **Secours Catholique :** Nathalie LAFFARGUE ; **Mission Locale des Hauts de Garonne :** Sébastien DUNOUIER ; **Association Le Prado :** Christophe DE MARCO ;

**ABSENTS (00):**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil d'Administration désigne **Jocelyne SERRE** secrétaire de séance.

**Le Conseil d'Administration, Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 123-17 et suivants ; Considérant que le Conseil d'Administration, dûment convoqué pour la séance du 5 mars 2026, n'a pu délibérer faute de quorum ; Considérant qu'une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil le 6 mars 2026 pour la séance de ce jour ; Précise que, conformément à la loi, les présentes délibérations sont valables sans condition de quorum.**

**Objet : Approbation du compte financier unique du budget du CIAS du Créonnais pour l'exercice 2025**

Il est proposé aux membres présents de désigner un Président de séance pour la présentation et le vote du CFU 2025.

Madame Sophie RENAUD est désignée, à l'unanimité.

Madame Sophie RENAUD présente et procède au vote du CFU comme suit.



### Préambule explicatif

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique du CIAS du Créonnais est clôturé avec les résultats détaillés ci-après – en annexe ka note de présentation :

#### RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2025 fait apparaître un niveau de recettes de **486 744.06€** et un niveau de dépenses de **456 808.88€**.

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2025 s'élève donc à **29 935.18€**  
(Annexe 1 page 12 et 13 du C.F.U)

#### RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2025 fait apparaître un niveau de recettes de **909.64€** et un niveau de dépenses de **1 847.99€**.

La section d'investissement clôture avec un déficit de **938.35€**.  
(Annex 2 page 10 à 11 du CFU)

Les mouvements de crédits de la section de fonctionnement et d'investissement au titre de l'exercice 2025 sont listés dans le CFU 2025 joint à la présente.

Les principaux mouvements de crédits de la section d'investissement au titre de l'exercice 2025 ont été les suivants :



RESULTAT BUDGETAIRE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT BUDGETAIRE 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	486 744,06 €	456 808,88 €	29 935,18 €
SECTION INVESTISSEMENT	909,64 €	1 847,99 €	-938,35 €
<b>RESULTAT AU 31/12/2025</b>			<b>28 996,83 €</b>

#### RESULTAT NET DE L'EXERCICE

L'exercice budgétaire 2025 se solde par un excédent global de **94 095.24€**, se décomposant comme suit :

Le résultat de clôture exposé ci-avant sera repris lors du vote du Budget 2026.

RESULTAT DE CLOTURE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	EXCEDENT 2024	RESULTAT DE CLOTURE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	486 744,06 €	456 808,88 €	29 935,18 €	60 635,44	90 570,62 €
SECTION INVESTISSEMENT	909,64 €	1 847,99 €	-938,35 €	4 462,97	3 524,62 €
Reste A Réaliser					0,00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>487 653,70 €</b>	<b>458 656,87 €</b>	<b>28 996,83 €</b>	<b>65 098,41</b>	<b>94 095,24</b>

#### Proposition de Madame la Présidente de séance :

Mme RENAUD demande de bien vouloir adopter le compte financier unique du budget pour l'exercice 2025, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

(page 05 du C.F.U)

C.I.A.S du Creonnais (M57) - C.I.A.S. DU CREONNAIS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 660,00	508 033,75	509 693,75
	Recettes réalisées (1)	B	909,64	486 744,06	487 653,70
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	6 122,97	568 669,19	574 792,16
	Dépenses réalisées (1)	E	1 847,99	456 808,88	458 656,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-938,35	29 935,18	28 996,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 462,97	60 635,44	65 098,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	3 524,62	90 570,62	94 095,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 524,62	90 570,62	94 095,24



Le Conseil d'Administration du CIAS , à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés

Considérant que le vote par le Conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 ;  
Vu ledit dossier ;

✓ *mi* l'avis de sa commission finances,

**DELIBERE et**

**1° - Donne** acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget du CIAS du Créonnais

**2° - Arrête**, pour l'année 2025, le CFU du CIAS du Créonnais pour : le budget principal, le résultat de l'exercice à + **28 996.83€**, le résultat cumulé à + **65 098.41€** , et le résultat de clôture à + **94 095.24€**, dressés en collaboration par le Président de la Communauté de Communes du Créonnais et le Comptable public - Service de gestion comptable de Castres sur Gironde.

**3° - Autorise** le Président de la Communauté de Communes du Créonnais à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Madame la Vice-Présidente,,

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance

Sociale

Jocelyne SERRE

La Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action

Madame Sophie RENAUD

Centre Intercommunal  
d'Action Sociale du Créonnais  
39 Boulevard Victor Hugo  
33670 CREON